

La microfinance est notre affaire ! Coopérons pour lutter contre la pauvreté



**Message du Directeur général du Bureau
international du Travail (BIT) transmis
à l'occasion de la 83^e Journée internationale des coopératives
de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et de la 11^e
Journée internationale des coopératives de l'ONU**

C'est avec plaisir que l'OIT se joint au mouvement coopératif international pour célébrer la 83^e Journée internationale des coopératives de l'ACI et la 11^e Journée internationale des coopératives de l'ONU.

En cette Année internationale du microcrédit, il est tout à fait opportun de mettre l'accent sur les liens existant entre les coopératives et les services financiers, ainsi que sur leur rôle respectif dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Malgré tous leurs efforts pour survivre, les pauvres du monde entier n'arrivent pas à gagner suffisamment pour se hisser, eux et leurs familles, au-dessus du seuil de pauvreté. Le travail décent – c'est-à-dire un travail assorti de droits, de garanties et de moyens d'expression – est la voie qui permet de sortir durablement de la pauvreté. C'est aussi le fondement d'une vie décente pour tous.

Les coopératives sont un instrument permettant de réaliser cet objectif. Gérées par leurs membres selon des principes démocratiques, enracinées dans le terreau local et fondées sur des valeurs, elles sont à même de mobiliser l'initiative individuelle et l'entraide parmi les pauvres.

La solidarité est également au cœur des initiatives relatives à la microfinance. Les coopératives financières proposent les services dont ont besoin les pauvres: institutions sûres et accessibles; plans d'épargne pour les titulaires de revenus modestes; prêts garantis exclusivement par la solidarité de groupe; assurance de base contre les risques qui menacent les moyens d'existence.

L'accès des pauvres aux services financiers est un facteur clé pour ouvrir des perspectives économiques et bénéficier de la protection sociale. Au milieu du XIX^e siècle, le mouvement coopératif a relevé le défi consistant à offrir des services financiers aux pauvres des villes et des campagnes en créant des coopératives d'épargne et de crédit, puis ensuite des coopératives d'assurance. Ces coopératives financières se sont répandues dans le monde entier.

Les coopératives continuent à innover dans les services qu'elles proposent et rendent autonomes les pauvres – notamment ceux du secteur informel – en les aidant à s'affranchir de la pauvreté par le travail.

L'OIT est fière d'être l'un des membres fondateurs de la campagne mondiale intitulée «Coopérons pour lutter contre la pauvreté», qui découle du protocole d'accord qu'elle a conclu avec l'ACI en février 2004. Cette campagne jouera un rôle précieux dans la mise en œuvre de la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002.

L'OIT reste déterminée à promouvoir les coopératives, notamment les coopératives financières, qui sont l'un des principaux moyens de réaliser l'objectif du travail décent pour tous.